

Le jeudi 7 juillet 2022 à 18 heures 30, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la CCAVM, à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**4 Délégués présents** : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN et Nathalie LABOSSE.

**1 Délégué excusé ayant donné pouvoir de vote** : Didier IDES a donné pouvoir à Camille BOERIO.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN, Directeur et Monica FRAMBOURG, Cheffe de projet Développement local.

Date de la convocation	1er juillet 2022
Délégués en fonction	5
Délégués présents	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

#### **O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 JUIN 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 9 juin 2022 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

#### **O.J. N° 2 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ**

**1°) Validation d'un avenant au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 9 Chauffage-plomberie (Rapporteur : le Président)** : le Président explique que l'entreprise La Technique Moderne a proposé une prestation supplémentaire concernant la fourniture d'un miroir et d'un luminaire pour le lavabo du logement PMR, d'un montant de 176,63 euros HT. En contrepartie, l'entreprise propose de déduire le percement de la ventilation du sèche-linge, rendu non nécessaire, la moins-value s'établissant à -294,73 euros HT. En conséquence, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition,
- Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer l'avenant au marché et tout autre document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** cette proposition,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché et tout autre document inhérent à la présente délibération.

**2°) Validation d'un avenant au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lot n° 10 Mobilier (Rapporteur : le Président)** : le Président explique que l'entreprise BBSK a proposé la modification de sa prestation en raison de l'avancement du chantier qui a révélé l'impossibilité d'installer certains meubles, notamment dans les logements dans les combles. Les nouvelles prestations détaillées en séance (cf. document n° 1 annexé au présent compte-rendu) porteraient le montant total du marché à 125 238,11 euros TTC contre 124 732,34 euros TTC initialement, soit une différence de +505,77 euros TTC. Il sera précisé que cette nouvelle proposition tient également compte de l'augmentation du coût des matériaux et vaudra proposition d'indemnisation des surcoûts liés à la crise sanitaire. En conséquence, il sera proposé au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter cette proposition,
- Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer l'avenant au marché et tout autre document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** cette proposition,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché et tout autre document inhérent à la présente délibération.

#### **O.J. N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1°) Jeu de société du Pays Avallonnais (Rapporteur : le Président)** : le Président rappelle qu'avec un avis favorable de principe du Comité Syndical du Pôle, le PETR du Pays Avallonnais a candidaté, puis a été retenu, à l'AMI de l'ANPP afin d'élaborer un jeu de société à destination de sa population, grâce à l'accompagnement de la société Jeux Bordier. Il indique également qu'il s'agit d'une opération dont le montant maximal est établi à 42 879,34 euros TTC, pour 2 100 exemplaires en intégrant les frais de communication, qui sera financièrement équilibrée par la revente des boîtes de jeu. En conséquence, il propose au Bureau du Comité Syndical du Pôle, de délibérer pour l'autoriser à signer le devis de l'entreprise Jeux Bordier, d'un montant de 38 400,00 euros TTC, pour l'achat de 2 000 boîtes de jeu et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer le devis de l'entreprise Jeux Bordier, d'un montant de 38 400,00 euros TTC, pour l'achat de 2 000 boîtes de jeu et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2°) Attribution d'une aide exceptionnelle pour le projet « Fête paysanne à Thory » de l'association Vie de Villages (Rapporteur : le Président) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a émis, le 4 juillet 2022, un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association Vie de Villages pour l'organisation de cette manifestation qui se tiendra le 21 août 2022 et qui est itinérante sur trois villages (une fête par an dans un village différent chaque année). Elle a pour but la promotion du savoir paysan et des produits locaux. Elle mobilise 35 bénévoles pour environ 1000 visiteurs. L'entrée est gratuite et le repas payant.

Le Président indique que le Conseil de Développement Territorial a reconnu l'intérêt d'une aide exceptionnelle pour cette opération qui répond à des objectifs de lien social, d'animation de collectif (plusieurs villages) et dont certains aspects sont cohérents avec le Projet Alimentaire Territorial. Il a cependant demandé un effort sur les achats pour le repas à la vente qui ne sont pas particulièrement locaux.

Ce projet a été sélectionné dans le cadre des aides exceptionnelles et a obtenu une note de 3/7, ainsi que 3 critères bonus sur 5. Ce qui permet sa sélection.

- o Madame Nathalie LABOSSE s'interroge sur l'absence de financement de la part de la commune hôte, THORY. Elle indique que, par le passé, elle avait elle-même financé l'événement sur sa commune. Le Président indique que l'association ayant demandé initialement 1 500,00 euros d'aides de la part du Pays Avallonnais et que seulement 1 000,00 euros lui ont été accordés, il semblerait en effet opportun que l'association s'oriente vers la commune pour demander un financement complémentaire.

En conséquence, le Président propose au Bureau du Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider cette décision,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE** cette décision,
- **AUTORISE** le Président à signer une convention d'application de ladite délibération avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

**3°) Demande de subvention LEADER « Communication » (Rapporteur : le Président) :** le Président explique que le Pays Avallonnais engage des dépenses en outils de communication et pour des actions de promotion du territoire. Ces dépenses sont liées aux objectifs opérationnels de la stratégie LEADER et à ce titre une subvention peut être demandée pour les dépenses engagées depuis juin 2020.

En conséquence, le Président propose au Bureau du Comité Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter la subvention au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour les actions et outils de communication conformément au plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
<b>Frais divers sessions d'accueil</b>	<b>3 735,48</b>		
<b>Prestations extérieures</b>	<b>33 739,00</b>	<b>CRBFC Attractivité</b>	<b>10 476,84</b>
<b>Annonces</b>	<b>3272,40</b>	<b>CRBFC numérique</b>	<b>9 720,00</b>
<b>Impressions</b>	<b>4 430,29</b>	<b>FEADER (Programme LEADER Avallonnais)</b>	<b>27 282,90</b>
<b>Matériel promotionnel</b>	<b>2 302,57</b>		
<b>Total</b>	<b>47 479,74</b>	<b>Total</b>	<b>47 479,74</b>

- Autoriser l'autofinancement, qui pourra être majoré le cas échéant, à appeler en contrepartie du FEADER,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée,
- Approuver la demande de subvention FEADER de 27 282,90 euros et le plan de financement tel qu'il est présenté faisant apparaître un autofinancement de 0.00 euros.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- L'autoriser à solliciter la subvention au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour les actions et outils de communication conformément au plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Dépenses éligibles	Montants (€)	Recettes	Montants (€)
<i>Frais divers sessions d'accueil</i>	<b>3 735,48</b>		
<i>Prestations extérieures</i>	<b>33 739,00</b>	<b>CRBFC Attractivité</b>	<b>10 476,84</b>
<i>Annonces</i>	<b>3 272,40</b>	<b>CRBFC numérique</b>	<b>9 720,00</b>
<i>Impressions</i>	<b>4 430,29</b>	<b>FEADER (Programme LEADER Avallonnais)</b>	<b>27 282,90</b>
<i>Matériel promotionnel</i>	<b>2 302,57</b>		
<i>Total</i>	<b>47 479,74</b>	<i>Total</i>	<b>47 479,74</b>

- Autoriser l'autofinancement, qui pourra être majoré le cas échéant, à appeler en contrepartie du FEADER,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée,
- Approuver la demande de subvention FEADER de 27 282,90 euros et le plan de financement tel qu'il est présenté faisant apparaître un autofinancement de 0.00 euros.

**O.J. N° 4 : PRÉPARATION DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE**

Le Bureau Syndical du Pôle émet un avis favorable de principe à l'unanimité pour l'ensemble des points inscrits à la proposition d'ordre du jour du prochain Comité Syndical du Pôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Camille BOERIO

Pascal GERMAIN

Offre originale		Qté	Total HT	Proposition modificative		Qté	Total HT
<i>Focus sur les modifications :</i>							
Espace détente							
	Armoire Série 800	2	1,301.68 €	Armoire Série 800	1	696.66 €	
Logements							
	Armoire Série 800 - 1200 mm	7	7,951.79 €	Armoire Série 800 - 1200 mm	4	4,998.27 €	
	Armoire Série 800 - 1000 mm	1	1,085.15 €	Armoire Série 800 - 1000 mm	4	4,774.66 €	
	Kitchenette Série 800	8	47,601.52 €	Kitchenette Série 800	6	35,701.14 €	
	Armoire Série 800 basse	2	1,611.56 €	Armoire Série 800 basse	4	3,545.43 €	
	Porte battante niche réfrigérateur	2	2,440.58 €	Porte battante niche réfrigérateur	4	5,369.28 €	
	Voile latéral renfort côté	2	2,136.48 €	Voile latéral renfort côté	2	2,350.13 €	
	(...)			Voile latéral renfort côté	2	2,838.77 €	
				Armoire bois Série 800 1 porte	2	580.96 €	
				Armoire Série 800 à suspendre	2	739.48 €	
				(...)			
<b>Total Offre originale</b>			<b>124,732.34 €</b>	<b>Total Proposition modificative</b>			<b>125,238.11 €</b>
						<i>Différence</i>	+ 505.77 €